



## Procédure succession: présence non héritiers + délai acceptation?

Par **MarieTheod**, le **09/02/2016** à **18:48**

Bonjour,

Dans le cadre d'une succession en cours j'ai quelques questions dont les réponses m'aideront à voir plus clair et à moins stresser. Je me permets de les poser ici car je ne suis pas "directement" impliquée, la succession concerne ma mère (décès du grand-père, père de ma mère) mais j'ai des doutes quant à la procédure en cours (que je ne peux pas bien "surveiller" étant moi-même loin de ma région natale). Ces doutes proviennent notamment du "choix" du notaire qui a été imposé à ma mère par les autres héritiers (ils se sont mis à plusieurs et ont fait pression graduellement et finalement ma mère a accepté) et d'autres comportements qui me semblent louches.

Ma première question est : est-ce que seuls les héritiers peuvent assister au RDV pour le partage avec le notaire, c'est-à-dire est-ce que je peux accompagner ma mère sachant que je ne suis pas dans la liste des héritiers?

Ma seconde question est : existe-t-il un délai permettant à un des héritiers d'accepter les conditions de la succession après le RDV ou faut-il obligatoirement que tout le monde signe ou accepte le jour du RDV? Cette question provient du fait que si je ne peux être présente au RDV, cela me permettra au moins de jeter un oeil pour vérifier que tout à l'air correct ou faire relire à un autre notaire. Comme ma mère s'est engagée et a, malgré tout, son petit caractère, elle ne veut pas d'un second notaire pour ce RDV mais peut-être qu'après coup j'arriverai à lui faire entendre raison, toujours dans le cas où je sens quelque chose de louche.

J'espère que je n'ai pas été trop confuse, un énorme Merci pour vos réponses!

Bonne soirée.

M.

Par **MarieTheod**, le **14/02/2016** à **19:28**

Up